

Conseil municipal du 12 décembre 2022

Intervention de Christine NOBLET

Délibération 20 : PRIX PRÉVISIONNEL DE FOURNITURE DU REPAS PAR LA VILLE DE REZÉ

Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Il nous est demandé de voter un prix du repas pour 2023 à 3,55 € pour Saint-Herblain soit une augmentation de 8,90 % par rapport à 2022. Cela ne nous surprend pas. Par contre, quand nous lisons qu'une des causes est la part plus grande des plats végétariens, cela peut paraître un peu surprenant : l'alimentation alternative à la viande est en général moins coûteuse.

En commission préparatoire, notre groupe a demandé quelle était la part du bio dans les repas servis aux enfants des groupes scolaires herblinois. Dans un premier temps, il a été répondu 37 %. Puis sur le compte-rendu il a été noté 49 %. Nous serions prêts à nous réjouir de la grande progression. Toutefois, nous nous demandons s'il n'y a pas confusion entre les termes "produits locaux" et "produits bios". En effet, la loi Egalim oblige depuis le 1er janvier 2022, que les repas servis dans les restaurants collectifs publics et privés hors entreprises soient constitués d'au moins 50 % de produits issus de filières durables et de qualité. Sur ces 50 % de produits issus de filières durables et de qualité, les produits issus de l'agriculture biologique ou provenant d'exploitations en conversion devront représenter au moins 20 %. De plus, la loi prévoit que les gestionnaires devront développer l'acquisition de produits issus du commerce équitable.

Quand nous consultons les menus sur le site de la ville, nous constatons que ce sont essentiellement les céréales, les laitages et les fruits qui sont issus de l'agriculture biologique. Nous ne sommes pas sûrs que cela fasse 49 %. Merci de nous apporter quelques précisions. Mais si tel était le cas, nous nous dirions que finalement il vaudrait peut-être mieux poursuivre l'entente avec Rezé plutôt que de construire 2 nouvelles cuisines centrales!

Merci pour vos réponses.

































